

Délibération n°2019-02-23

Réf. Nomenclature « Actes » : 715

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	61
Pouvoirs	18
Votants	79

L'an deux mille dix-neuf, le 15 avril à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 5 avril 2019 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à Saint-Angel.

Joël Pradel est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Maryse Badia	à	Michel Pesteil	Véronique Bénazet	à	Jean-Pierre Saugeras
Jean-Marc Bodin	à	Gérard Vinsot	Robert Bredèche	à	Pierre Chevalier
Pierre Coutaud	à	Philippe Brugère	Sandra Delibit	à	Tony Cornelissen
Daniel Ecurat	à	Alain Fonfrede	Guy Faugeron	à	Michel Lacrocq
Baptiste Galland	à	Daniel Mazière	Martine Leclerc	à	Gilles Chazal
Dominique Miermont	à	Francis Roques	Christiane Monteil	à	Jean-François Michon
Daniel Poigneau	à	Jean-Pierre Guitard	Marie-Hélène Pommier	à	Jean-Paul Bourre
Marc Ranvier	à	Jean Bilotta	François Ratelade	à	Marilou Padilla-Ratelade
Jean-Marc Sauviat	à	Christophe Arfeuillère	Jérôme Valade	à	Jean Valade

- **Élus représentés par leur suppléant :**

Eric Bossaert (David Vidal) ; Daniel Caraminot (René Lacroix) ; Bernard Couzelas (Alain Lanly) ; Serge Guillaume (Joëlle Verbiguié) ; Cécile Martin (Valérie Lamour) ; Gérard Moratille (Nathalie Laurent).

- **Élus absents et non-représentés :**

Jean-Pierre Bodeveix ; Michèle Chastagner ; Eric Cheminade ; Daniel Couderc ; Nathalie Delcouderc-Juillard ; Philippe Exposito ; Marc Fournand ; Pierre Fournet ; Annie Gonzalez ; Xavier Gruat ; Dominique Guillaume ; Thierry Guinot ; Chantal Guivarch-Paisnel ; Bernard Maupomé ; Didier Pénéloux ; Serge Peyraud ; Sylvie Prabonneau ; Jean Robineaux ; Bernard Rouge ; Valérie Serrurier ; Nelly Simandoux ; Jean-Michel Taudin.

Déchèteries : mise à jour des tarifs appliqués pour les entreprises

Le président rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2019, Haute-Corrèze Communauté dispose de 8 déchèteries. L'accès est gratuit pour le particulier mais des tarifs sont appliqués aux professionnels.

Les déchèteries de Bort, Neuvic et d'Ussel - Camp César disposent de pont-bascule pour l'accueil des professionnels : les déchets sont alors pesés à leur entrée sur le site. Celles de Bugeat, Eygurande, La Courtine, Meymac et Ussel – Lôches ne disposant pas de système de pesage, les poids sont estimés au volume.

Avec la gestion supplémentaire des déchèteries de Bort-les-Orgues et Bugeat, au 1^{er} janvier 2019 et afin d'uniformiser les tarifs destinés aux professionnels dans l'ensemble des déchèteries, il est proposé d'appliquer, sur l'ensemble du territoire de Haute-Corrèze Communauté, les tarifs suivants :

- Pour les déchèteries disposant d'un système de pesage (Bort, Neuvic et d'Ussel - Camp César) :

Désignation	Tarif	Désignation	Tarif
Bois en mélange et déchets verts	62 €/ T	D3E	50 €/ T
Cartons	5 €/ T	DTQD	2 000 €/ T
Ferrailles/batteries	gratuit	Gravats	15 €/ T
Forfaits pour quantité non évaluable (inférieur à 100 kg) :		Tout venant (incinération)	155 €/ T
- Bois en mélange et déchets verts :	6,20 €		
- Gravats :	1,50 €		
- Tout venant (incinération) :	15,50 €		

- Pour les autres (Bugeat, Eygurande, La Courtine, Meymac et Ussel – Lôches) :

Désignation	Tarif	Désignation	Tarif
Bois en mélange et déchets verts	21 €/m ³	Déchets verts	10 €/m ³
Cartons	2 €/m ³	Gravats	21 €/m ³
D3E	7 €/m ³	Tout venant (incinération)	50 €/m ³
Ferrailles/batteries	gratuit		

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la proposition de tarification ci-dessus pour l'ensemble des déchèteries de Haute-Corrèze Communauté.

A l'unanimité	
Votants	79
Pour	79
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Saint-Angel, le 15 avril 2019



Le président,
Pierre Chevalier